ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

Mr scan3d
Anciennement dénommée
« PERSPECTIVE 3D »
Société à Responsabilité limitée
Anciennement sous forme de
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Anciennement 5 000 euros
Siège social : 21 Route D'Izeure,
21910 NOIRON SOUS GEVREY
980 012 330 RCS DIJON

Le 31/12/2025, l'Associé Unique a décidé :
- de remplacer à compter la dénomination sociale PERSPECTIVE 3D par Mr scan3d et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts
- d'étendre l'objet social aux activités de « Toutes prestations de travaux de petits bricolages, dits «hommes toutes mains» » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
- d'augmenter le capital social de 25 000 euros par incorporation de réserves.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à cinq mille euros (5 000 euros).
Nouvelle mention: Le capital social est fixé à trente mille euros (30 000 euros)
-de transformer la Société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président :Monsieur Stéphane CHARLES,Demeurant 21 Route d'Izeure,21910 NOIRON SOUS GEVREY
Sous sa nouvelle forme de Société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Stéphane CHARLES, gérant.
POUR AVIS, Le Président

AL26021415

MODIFICATIONS MULTIPLES

ARISTEE
SAS- au capital de 8 250 €
Siège social : 9 Rue de la Rente Blanche
21110 IZIER
792 115 412 RCS DIJON

Décision de l'associée unique du 09/01/2026:
- M. Clément CRAUSAZ (1 Rue Anne Franck, 21110 GENLIS) a été nommé en qualité de Président à compter du 01/01/2026 en remplacement de M. Christophe BRUEY décédé.
L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Christophe BRUEY a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Clément CRAUSAZ.
- le siège social a été transféré du 9 Rue de la Rente Blanche, 21110 IZIER au 1 rue Anne Franck 21110 GENLIS à compter du 01/01/2026 et l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : 9 Rue de la Rente Blanche, 21110 IZIER
Nouvelle mention : 1 Rue Anne Franck, 21110 GENLIS
POUR AVIS, Le Président

AL26021524

Crowe

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOCIETE DU VAL DES VIGNES
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Rue de Layer
21570 BRION SUR OURCE
891 258 071 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 31 décembre 2025, il résulte que Monsieur Robin AUROUSSEAU, demeurant 16 rue des Bordes 21 570 GRANCEY SUR OURCE a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Dominique PLIVARD, démissionnaire.
L'article 35 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Dominique PLIVARD a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur Dominique PLIVARD.
POUR AVIS,Le Président.

AL26021532

TRANSFORMATION

GAEC PAGEOT GOUGET
GROUPEMENT AGRICOLE
D'EXPLOITAITON EN COMMUN
Au capital de 260 489,64 €
SIEGE SOCIAL : 21390 AISY-SOUS-THIL
402 489 675 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 16/12/2025, la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en EARL, à compter du 16/12/2025, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL PAGEOT GOUGET
Siège social : 10 rue d'Amont, 21390 AISY-SOUS-THIL
Capital social : 260 489,64 €Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime,conformément à l'article 88 § II de la loin°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes conformément à la loi d'orientation agricole du 27juillet 2010 article 48, les activités de déneigement des routes au moyen d'une lame communale,intercommunale ou départementale, et le salage de la voirie communale, intercommunale ou départementale
Gérant : M. Olivier PAGEOT, demeurant 1 rue d'Amont, AISY-SOUS-THIL (21390)
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Pour avis et mention, La Gérance

AL26021546

AUGMENTATION DU CAPITAL

APME
Société par actions simplifiée
Au capital de 55 250€
Siège social : 15 rue Charles Dumont
21000 DIJON
RCS DIJON n° 992 321 513

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2026 :
Le capital social a été augmenté de 54 250 euros pour être porté à 55 250 euros, par voie d'apport en nature, par la création de 54250 nouvelles actions de 1 € chacune.
L'article 6 et 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :
« ARTICLE 6 - Apports :
Le soussigné fait apport en numéraire à la Société, savoir :
La somme de 1 000 ci mille euros.
Lesdits apports correspondent à MILLE (1 000) actions de UN (1) euro, souscrites en totalité et entièrement libérées.
La somme de 1 000 euros a été déposée, dès avant ce jour, au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation ainsi que l'atteste le Certificat du dépositaire établi par la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE (Agence Banque populaire de DOLE GREVY, 11 Place Jules Grevy – 39100 DOLE), ainsi que l'atteste un Certificat de ladite banque en date du 31 juillet 2025.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000 euros).
Il est divisé en 1000 actions de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 1000 intégralement libérées et détenues par :
- Monsieur Thomas BARBIER, né le 11 avril 1973 à SAINT LO (50), divorcé non remarié et n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, de nationalité Française, demeurant au 60 Avenue Victor Hugo, 21000 Dijon. »
Nouvelle mention :
« ARTICLE 6 – APPORTS
Le soussigné a fait apport à la société au moment de sa constitution en numéraire d'une somme d'un montant de 1 000 (MILLE) euros.
Lesdits apports ont correspondu à MILLE (1 000) actions de UN (1) euro, souscrites en totalité et entièrement libérées.
La somme de 1 000 Euros a été déposée, dès avant ce jour, au crédit d'un compte ouvert au nom de la Société en formation ainsi que l'atteste le Certificat du dépositaire établi par la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE (Agence Banque populaire de DOLE GREVY, 11 Place Jules Grevy – 39100 DOLE), ainsi que l'atteste un Certificat de ladite banque en date du 31 juillet 2025.
Suite à une augmentation de capital réalisé le 8 janvier 2025, Monsieur Thomas BARBIER a fait apport en nature à la Société APME de :
- 50 parts sociales de la Société PLACE DES MEDIAS évaluées à 85 Euros par part
- 1 000 actions de la Société DIJONUP évaluées 50 Euros par action.
Ces dits apports en nature ont correspondu à un apport en nature d'un montant de CINQUANTE QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE (54 250) actions de UN (1) euro chacune, souscrites en totalité et entièrement libérées.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Suite à l'augmentation de capital réalisée par procès- verbal en date du 8 janvier 2025, le capital est désormais fixé à la somme d'un montant de CINQUANTE- CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (55 250 euros).
Il est divisé en 55 250 actions de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 55 250 intégralement libérées et détenues par :
- Monsieur Thomas BARBIER, né le 11 avril 1973 à SAINT LO (50), divorcé non remarié et n'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité, de nationalité Française, demeurant au 60 Avenue Victor Hugo, 21000 Dijon.»
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis

AL26021548

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CG SQUARE
SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 38 Rue des Forges
21000 DIJON
841 634 124 RCS DIJON

Selon délibérations du 23/12/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL CG SQUARE a décidé de transférer le siège social du 38 Rue des Forges, 21000 DIJON au 3 Rue Jehly Bachellier - 21121 FONTAINE LES DIJON, à compter du 23/12/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL26021558

DEMISSION DE GÉRANT

EARL JOYANDET OLIVIER
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 149 805 €
61 rue de France
21610 FONTAINE-FRANCAISE
331 551 507 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire,régulièrement convoquée et tenue le 23/12/2025,les associés ont constaté la démission de Nadine JOYANDET de ses fonctions de gérante, ce à compter du 31 décembre 2025.
Pour avis, la Gérance

AL26021572

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HOLDING G. GOUGES
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 7, Rue du Moulin
21700 NUITS ST GEORGES
509 253 878 RCS DIJON

Par décisions du 22/12/2025, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'administration, d'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis

AL26021574

MODIFICATION DU CAPITAL

WATELET GROUP
SARL au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 11 boulevard Gustave Eiffel
21600 LONGVIC
499 399 186 RCS DIJON

Par décision du 15/12/2025, l'associé unique a décidé, à compter du 15/12/2025,d'augmenter le capital de 500 000 € par l'incorporation de réserves et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts

AL26021579

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LES ECOLES
Société civile au capital de 200 €
Siège social : Impasse des Forgerons
21800 Chevigny St Sauveur
798 057 253 RCS DIJON

Par délibération du 4/9/2025, les associés ont nommé en qualité de cogérant Romain PASCAL, né le 23/12/1988 à Sens (89), demeurant 29, allée les Hauts du Bois de Grancey21380 Messigny-et-Vantoux pour une durée illimitée à compter du 4/9/2025.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis

AL26021581

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL BAULOT LA ROCHETTE
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 268 950 euros
La Rochette
21140 VIC DE CHASSENAY
381 488 154 RCS DIJON

Par décisions en date du 1er janvier 2026,l'associé unique a- nommé Monsieur Julien BAULOT et Madame Jeanne LAMBERT, demeurant tous deux 1 route de Sauvigny, Cernois, VIC-DE-CHASSENAY(21140), co-gérants de la société pour une durée illimitée,
- décidé d'augmenter une première fois le capital social de la somme de 94 545,00 euros et une seconde fois de 50 400,00 euros pour être porté à 413 895,00 euros
- décidé la transformation de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : GAEC DE LAROCHETTE
SIEGE SOCIAL : 6 rue de la Rochette – 21140 VIC DE CHASSENAY
DATE D'AGREMENT PAR LE PREFET DU DEPARTEMENT DE CÔTE D'OR : 02/12/2025
N° D'AGREMENT : 1 408
Pour avis et mention, La Gérance

AL26021583

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC DU CLOU
Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 160 960,00 euros
Siège social : 21140 GENAY
318 519 352 RCS DIJON

Par une AGE en date du 1er janvier 2026, la collectivité des associés a
- autorisé Messieurs Robert LABIE et Yorick LABIE à démissionner de leurs fonctions de cogérant à compter du 31 décembre 2025
- nommé Monsieur Anthony ARNOUIL, demeurant 12 rue du Morvan – 21390 MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY,et Monsieur Guy ROGER,demeurant 2 rue du 3 août 1944 – 21140 GENAY,co-gérants de la société pour une durée illimitée
- décidé de modifier la dénomination sociale du GAEC en GAEC ROGER-ARNOUIL
- décidé de préciser l'adresse du siège social qui est situé : 8 Voie de la Messe – 21140 GENAY.
Le tout à compter du 1er janvier 2026.
Pour avis, La gérance.

AL26021591

// GÉRANCE

SOBEM SCAME
Société par actions simplifiée
Au capital de 650 000 euros
Siège social : 21410 STE MARIE SUR OUCHE
015 551 278 RCS DIJON

AVIS DE FUSION

Aux termes d'un procès-verbal en date du 23/12/2025, l'associée unique a :
- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du14/11/2025, aux termes duquel la société SOBEM NG, société par actions simplifiée au capital de 2 315 000 euros, dont le siège social est 158 Grande rue 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro751 249 780 RCS DIJON, a fait apport, à titre de fusion, à la société SOBEM SCAME de la totalité de son actif évalué à 9 604 376,54 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 348 825,10 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 9 255 551,44 euros
- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 655 425,87 euros pour le porter de 650 000 euros à 1 305 425,87 euros, par la création de 15 440 actions nouvelles de même valeur nominale, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société SOBEM NG à raison de 1 action de la société SOBEM SCAME contre 149,937 de la société SOBEM NG.La prime de fusion s'élève globalement à 8 600 125,57 euros
- Décidé, de réduire le capital social d'un montant de 650 000 euros pour le porter de 1 305 425,87 euros à 655 425,87 euros, par l'annulation des 15 312 actions de la société SOBEM SCAME transmises par la société absorbée.La fusion est devenue définitive le 23/12/2025 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SOBEM NG en date du 23/12/2025 et du procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société SOBEM SCAME en date du 23/12/2025, la société SOBEM NG se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.La fusion a un effet rétroactif au 01/01/2025, d'un point de vue comptable et fiscal,de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société SOBEM NG depuis le 01/01/2025 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées,selon le cas, au profit ou à la charge de la société SOBEM SCAME et considérées comme accomplies par la société SOBEM SCAME depuis le 01/01/2025
- Décidé, d'augmenter son capital d'un montant de 116 574,13 euros pour le porter de 655 425,87 euros à 772 000,00 euros, par élévation de la valeur nominale à 50,00euros par action, et ce par incorporation directe au capital d'une somme globale de 116574,13 euros, prélevée à hauteur de 71 194,15 euros sur le compte « Prime de fusion» et à hauteur de 45 379,98 euros sur le compte « Autres réserves ».
En conséquence, l'article 8 des statuts relatifs au capital social a été modifié comme suit :
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
«Le capital social est fixé à SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE euros (772 000euros).Il est divisé en 15 440 actions de 50,00 euros chacune, de même catégorie.»
Par décisions de l'associée unique de la société SOBEM SCAME en date du 23/12/2025, la société SCAME PARRE S.P.A., Société par actions italienne au capital de 6 000 000,00 euros, dont le siège social est situé Via Costa Erta 15 PARRE (BG) CAP24020 (Italie), immatriculée au Registre du commerce de BERGAME (Italie) sous le numéro BG-136163, représentée par M. Stefano SCAINELLI, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la société SOBEM NG, société absorbée, à compter du 23/12/2025.
Pour avis, Le Président.

AL26021487

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis Rue François Mitterrand le 05 janvier 2026, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON le 09 janvier 2026 dossier 2026 00000730 référence 2104P01 2026 N 00055 contenant cession de fonds de commerce
La Société dénommée SARL BAZZI ET FILS, Société à Responsabilité Limitée (Société à associé unique) au capital de 150.000,00 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 20 Rue François Mitterrand identifiée sous le numéro SIREN 411043615 immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (Côte d'Or).
A vendu à
Madame Estelle SEVAT, Vendeuse, demeurant à DIENAY (Côte-d'Or) 13 Rue Charles de Meixmoron, célibataire majeure. Née à DIJON (Côte-d'Or) le 19 novembre 1979
Un fonds de commerce de VENTE DE FRUITS ET LEGUMES, FLEURS, PRODUITS REGIONAUX et SPIRITUEUX connu sous le nom de FRUIT GIVORE situé et exploité à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 34 Rue Dominique Ancemot dans des locaux appartenant à Monsieur Christophe GENTIL et Madame Cécile RANOUX, son épouse, « BAILLEUR » ainsi qu'il sera dit ci-après, et pour l'exploitation duquel la SARL BAZZI ET FILS est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 411 043 615,
Moyennant le prix de VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000,00 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels : pour QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €)
- aux éléments corporels : pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 €).
Entrée en jouissance : A compter du 05 janvier 2026.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL26021554

// DIVERS

LEGATIS NOTAIRES — Notaires de France

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Maël VIARD, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 14 janvier 2026,
a été a été reçu le l'aménagement de régime matrimonial avec un apport de bien immobilier à communauté.
ENTRE :Monsieur Patrice Hubert Roger MAZIER, retraité, et Madame Odile Elisabeth BOTTA, retraitée, demeurant ensemble à SENNECEY-LES-DIJON (21800) 3 rue Claude Bernard.
Monsieur est né à LANGRES (52200) le 15 avril 1955,Madame est née à DIJON (21000) le 16 décembre 1957.
Mariés à la mairie de SENNECEY-LES-DIJON (21800) le 15 avril 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française.Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26021562

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du **19/01/2026**
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Nantoux : Vente de 100% des parts d'une SCEA qui a son siège social à Nantoux
Noiron-sur-Seine : Parcelle de bois située en aire AOC Bourgogne - Urbanisme : RNU 17 a 15 ca 'COUCHANT MARTIN' : ZH-0004
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **09/02/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26021598

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION PAR TUP

SOBEM NG
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 315 000 euros
Siège social : 158 Grande rue
21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE
751 249 780 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du23/12/2025, les associés de la société SOBEM NG ont approuvé le traité établi sous signature privée en date du 14/11/2025, et portant fusion par absorption de leur Société par la société SOBEM SCAME, société par actions simplifiée au capital de 650 000 euros,dont le siège social est 21410 STE MARIE SUR OUCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 015 551 278.
L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société SOBEM NG, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société SOBEMS CAME et les actions émises en augmentation de son capital par la société SOBEM SCAME étant directement et individuellement remises aux associés de la société SOBEM NG, à raison de 1 action de la société SOBEM SCAME pour 149,937 actions de la société SOBEM NG.
L'associée unique de la société SOBEM SCAME, en date du 23/12/2025, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société SOBEM NG sont devenues effectives à cette date.
Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, Le président.

AL26021486

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SORMAD
Société civile de portefeuille
Au capital de 8 003,57 euros
Siège social : 5 Impasse Charles Richet
21200 BEAUNE
301 794 384 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Philippe LAURENT, demeurant 5 Impasse Charles Richet - 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 5 Impasse Charles Richet - 21200 BEAUNE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26021541

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ROCHE FLUVIAL ENTREPRISE, par sigle RFE
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 30 000 €
Siège social : Hameau de Montot
21430 BRAZEY-EN-MORVAN
498.558.378 RCS DIJON

La collectivité des associés, par décisions unanimes en date du 18/12/2025, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, sa mise en liquidation, et a nommé comme liquidateur Monsieur Elie ROCHE demeurant 10 Rue de la Halle au Blé 21210 SAULIEU avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société situé Hameau de Montot 21430 BRAZEY-EN-MORVAN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et tous les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Guichet unique et du RCS de DIJON.

AL26021555

CLÔTURE DE LIQUIDATION

O' P'TIT GLOUTON
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 4 route de Dijon
21250 POUILLY SUR SAONE
Siège de liquidation :
2 rue de l'Ancien Phare
21200 CHOREY LES BEAUNE
840 458 988 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 22 décembre 2025 au 2 rue de l'Ancien Phare - 21200 CHOREY LES BEAUNE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Laurent BOISSET,demeurant 2 rue de l'Ancien Phare - 21200 CHOREY LES BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021569

DISSOLUTION ANTICIPÉE

VIV'Z & Co
Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation :
7 Rue de la Corvée du Pont
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
977 541 309 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/11/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Virginie MAURICE, demeurant 7 Rue de la Corvée du Pont - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, pour toute la durée de la liquidation,avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 7 Rue de la Corvée du Pont - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021586

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CG PRIM'
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 7 000 euros
Siège social et de liquidation :
3 Rue Jehly Bachellier
21121 FONTAINE LES DIJON
813 598 620 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23/12/2025 au 3 Rue Jehly Bachellier - 21121 FONTAINE LES DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M.Gilles GAUCHEY, demeurant 3 Rue Jehly Bachellier - 21121 FONTAINE LES DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021593

// CONSTITUTION

LES REVES EN COULEURS
SARL unipersonnelle
Au capital de 3000 euros
Siège social : 42 rue du Canal
21170 ST USAGE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : LES REVES EN COULEURS
Siège social : 42 rue du Canal, 21170 ST USAGE
Objet social : l'exploitation de tous fonds de commerce relatif aux loisirs créatifs, à l'achat revente et la mise à disposition sur place de jeux de société, l'animation d'ateliers notamment de loisirs créatifs
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3000 euros
Gérance : Mme Aurélie BUISSON, demeurant 42 rue du Canal, 21170 ST USAGE,assure la gérance.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL26021385

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/01/2025, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : FIN&SOL
Siège social : 12 Rue du Val de Norges - 21490 NORGES LA VILLE

ANNONCES LÉGALES

Objet social :Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation,aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location nue ou meublée, ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI FIN&SOL et cession à titre exceptionnel desdites participations. Mise à disposition des locaux à titre gratuit.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Rémy OERTLI, né le 28 mars 1956 à LANGRES (52) demeurant 12 Rue du Val De Norges - 21490 NORGES LA VILLE et Monsieur Simon OERTLI, né le22 aout 1981 à CHAUMONT (52), demeurant 38 Rue de Jouvence – 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas,agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Pour avis, La Gérance

AL26021564

NIÈVRE

// MODIFICATION

SCP S. KOWAL et E. DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (58800)
22 Avenue du Champ de Foire

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LES ATELIERS DU MORVAN SAS

Société par actions simplifiée
Siège social : lieudit les craies,
Egreuil - 58110 AUNAY EN BAZOIS
Capital social : 5.000,00 €
SIREN : 817422694

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 08 décembre 2025, a été nommé président de la société Monsieur Ermanno FICI, demeurant à AUNAY EN BAZOIS (58110), 165 impasse les craies, à compter du 05 décembre 2025
En remplacement de Madame Joëlle GRIBET épouse FICI, demeurant à AUNAY EN BAZOIS (58110), Les craies, Egreuil, ayant cessé ses fonctions.
Pour avis, le président

AL26021556

TRANSFORMATION

SOCIETE PARISSE

SARL transformée en SAS
Au capital de 47 000 €
Siège social : ZA de la Croix Arnay
58220 DONZY
450 138 979 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 15/01/2026 l'Associé Unique a décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Laurent PARISSE
Nouvelle mention : Président : M. Laurent PARISSE dt à VARENNES VAUZELLES (58) – 16, rue Jean Mermoz
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle et est soumise à l'agrément de la collectivité des associés en cas de pluralité d'associés.
Pour avis

AL26021585

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LE CARROUGE

Société civile immobilière
Capital : 1.000,00 EUR
Siège social : Chassy
MONTIGNY EN MORVAN (58120)
RCS NEVERS 487 956 096

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 janvier 2026, a été nommée gérante de la société Madame Valérie JOINDOT demeurant à MONTREUILLON (58800), 8 rue de la Chapelle, Chassy, à compter du 15 janvier 2026
En remplacement de Monsieur Philippe JOINDOT et de Madame Louise JOINDOT née HILLENDECK-RESSAIRE demeurant tous les deux à MONTIGNY EN MORVAN (58120), Chassy, ayant cessé leurs fonctions.
Pour avis, le gérant

AL26021595

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Nouvelle Imprimerie Laballery

SCOP SA à capital variable
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 CLAMECY
RCS CLAMECY : B 392 607 545

Aux termes d'une délibération en date du Vendredi 14 Novembre 2025,
Le conseil d'administration a révoqué le mandat de Directeur Général de Monsieur Hubert PEDURAND et élu Madame SAGNELONGE Emilie, Présidente Directrice Générale.
Pour avis, Emilie SAGNELONGE, Présidente Directrice Générale

AL26021596

// GÉRANCE

FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location-gérance consenti par acte ssp du 14/04/2023 par M. André MARGUERITTE dt à COULANGES LES NEVERS (58) – 6, rue des Marguerites à la société TAXI CAROLA, SAS au capital de 1 500 € ayant son siège social à NEVERS (58) – 20, rue des Sablons, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 803 113 612 ayant pour objet une autorisation de stationnement taxi n° 2 délivrée par la mairie de COULANGES LES NEVERS (58), a pris fin à effet du 15/01/2026.

AL26021582

// DIVERS

SELAS Pierre JOURDIER - Marie CHERAMY - Jean-Charles REROLLE
Titulaire d'offices Notariaux à NEVERS et DECIZE

Office de Nevers
3 rue Henri Barbusse
58000 NEVERS
03.86.59.75.00

NOTAIRES

Office de Decize
8 rue Carnot
58300 DECIZE
03.86.77.08.08

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à 3, rue Henri Barbusse, le 25 août 2025,
Monsieur Michel, Albert, Pascal GAILLOUSTE né à AGEN (47000) le 17 avril 1962, et Madame Marie-Antoinette MONTAGNINI, née à MARSEILLE (13001) le 6 novembre 1962.demeurant ensemble à VARENNES-VAUZELLES (58640), 8, rue Pablo Neruda, mariés à BON ENCONTRE (47240) le 11 août 1990,
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, sont convenus dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial en supprimant la clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL26021567

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 4 février 1985,
Madame Denise Marie Claire BESSON, en son vivant retraitée, demeurant à NEVERS (58000) 9 rue des Francs Bourgeois.Née à SAINT-BENIN-D'AZY (58270), le 14 octobre 1927.Célibataire.Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.Résidente au sens de la réglementation fiscale.Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 17 octobre 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 19 janvier 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut MARIE, Notaire à NEVERS 1 Rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26021602

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE LA BEAUBUTAINE

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital social de 49 058,09 Euros
Siège social : La Beaubutaine
58310 ST VERAIN
RCS NEVERS – N° 353 049 141

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société EARL DE LA BEAUBUTAINE.M. Thierry SOULET, demeurant à La Beaubutaine - 58310 ST VERAIN, est nommé liquidateur.
Toutes correspondances et notifications seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : La Beaubutaine - 58310 ST VERAIN.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL26021523

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EC ÉNERGIE SAS

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Le Boulet
58350 CHASNAY
Siège de liquidation : 1 Le Boulet
58350 CHASNAY
930013909 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues parles statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric BLOUZAT, demeurant 1 Le Boulet 58350 CHASNAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Le Boulet 58350 CHASNAY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26021528

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA BOULLE

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 203 031,60 Euros
Siège social : Montigny-En-Morvan
58120 CHATEAU-CHINON (Ville)
RCS NEVERS – N°390 319 804

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2025, les associés ont décidé à effet du 31 décembre 2025 la dissolution anticipée de la société.
M. et Mme BOULLE Pascal et Françoise, demeurant au 48 chemin de l'huis Billard 58120 MONTIGNY-EN-MORVAN, sont nommés liquidateurs.
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : 48 chemin de l'huis Billard - 58120 MONTIGNY-EN-MORVAN
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, les liquidateurs

AL26021544

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une AG le 05/06/2025, la SARL DU PORT AUBRY, au capital de36 000,00 € ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE(58200), Port Aubry, SIREN 513437442 RCS de NEVERS, Monsieur Clément MELET, demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), rue des Vignes Ste Brigitte, a été nommé liquidateur de ladite société.
Il a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2024.
Le siège de liquidation a été fixé au COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), rue des Vignes Ste Brigitte.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26021575

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PARIS WINE & COUNTRY TOUR

PW & CT
SAS au capital de 10 000€
Siège social : La Bâtisse, Route de Ciez
58410 Entrains sur Nohain
520 704 214 RCS Nevers

Suivant délibération du 09 Janvier 2026, au siège social de la SAS PARIS WINE & COUNTRY TOUR, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a constaté l'existence d'un boni de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
LE LIQUIDATEUR

AL26021584

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DES CHAMPS DESSUS

Société civile immobilière
Au capital de 500 euros
Siège social : 1, rue Renée Pasquet
58 400 CHAULGNES
821 895 737 RCS NEVERS

Par décisions unanimes des associés en date du 16 janvier 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du jour même.
Monsieur David SAGET, demeurant 17, route d'Antibes – 58 400 Mesves-sur-Loire a été nommé comme liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé à son domicile.
Pour avis

AL26021594

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCCV ILOT COLBERT2

Société Civile de construction vente
En liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social : 11, rue Bovet
58000 NEVERS
849 265 624 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/12/2025 les associées ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé les sociétés SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE (711 880 021 RCS NEVERS) et C.D.R. PROMOTION (814 541 033 RCS CLERMONT-FERRAND) de leurs mandats de liquidateurs, donné à ces dernières quitus de leur gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL26021600

// CONSTITUTION

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 23/12/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : ESPACE LOIRE.
Siège : 19 rue Charlie Chaplin, 58640 VARENNES VAUZELLES.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : l'acquisition, la rénovation, l'aménagement,l'exploitation, la location meublée de logements en courte, moyenne et longue durée, la gestion de résidences, locations saisonnières ou touristiques,la fourniture de services annexes tels que conciergerie, blanchisserie, room service,entretien, gestion technique.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Anthony MARTINS,-demeurant 19 rue Charlie Chaplin, 58640 VARENNES-VAUZELLES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26021530

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 09/01/2026, il a été constitué une SARLU dénommée TOM SOLO
Objet social : tout commerce, dont l'exploitation de toute épicerie ou supérette, et portant notamment sur les produits suivants : alimentation, produits frais et surgelés,droguerie, aliments et produits pour animaux, produits ménagers et d'hygiène, flagrance,articles de papeterie et librairie, bimbeloterie, jeux et jouets, cartes postales, fleurs, articles textiles, articles de maison, cadeaux, articles de pêche, et d'une manière générale tous produits d'utilité courante pouvant satisfaire les besoins des ménages.
Siège social : 40 Grande rue - 58130 GUÉRIGNY
Capital : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Thomas CHMIELOWIEC demeurant La Gérauderie - 195,Chemin de la Forêt - 58320 Parigny-les-Vaux
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26021543

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 janvier 2026, à BAZOCHES-SUR-LE-BETZ.
Dénomination : JDMI.
Forme : EURL.
Siège social : 90 Route du Mont Recou, 58140 BRASSY.
Objet : La maintenance industrielle dans tous les secteurs d'activité, y compris dans les travaux publics et le secteur agricole et l'électricité générale.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1 000 euros
Gérant : Monsieur Jessy DARUL, demeurant 307 Les Étangs de Béon, 45210 BAZOCHE-SUR-LE-BETZ
La société sera immatriculée au RCS NEVERS.
Pour avis, Le gérant

AL26021553

FIDACT

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BRASSY du 14.01.2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : GILLES VIANDES
Siège : 11 Route de la Ribaudelle, 58140 BRASSY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Le négoce de produits carnés.Le négoce de bestiaux.Le consulting auprès des professionnels de la boucherie et de la charcuterie.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Gilles BOURLAND, demeurant 11 Rue de la Ribaudelle,58140 BRASSY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS, Le Président

AL26021578

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC THIBAULT

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
agréé le 24 août 1991
Par le comité départemental
d'agrément de l'Yonne
Au capital de 177 000,00 euros
Siège social : 1 rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord
89140 MICHERY
383 025 574 RCS SENS

Aux termes de l'assemblée générale du 19 décembre 2025 :
- M. Franck THIBAULT, demeurant à MICHERY (89140) 6 Grande rue, a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 19 décembre2025
- M. Vivien THIBAULT, demeurant à MICHERY (89140) 6 rue de l'Église, a été nommé gérant à compter du 19 décembre 2025.
Pour avis, la gérance.

AL26021547

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC COLLOT-CHESNET

GAEC au capital de 219 600 €
Siège social : les Gauthiers
89170 MÉZILLES
394 756 126 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 décembre 2025, la collectivité des associés a :
- pris acte de la démission de M. Laurent CHESNET de ses fonctions de gérant
- transféré le siège le siège social à SAINT FARGEAU (89170), 365 chemin de Beauregard.
Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.
- prorogé la durée de la société de 84 ans,reportant ainsi son terme au 25 avril 2123.
Pour avis, la gérance.

AL26021552

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI RUPERO

Société civile immobilière
Au capital de 100 €
Siège social : 9 Grande rue
89000 PERRIGNY
RCS AUXERRE 913.399.580

Le 6 janvier 2026, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social au **44 avenue Pasteur** à compter du 6 janvier 2026.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Le gérant.

AL26021576

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFORMATION

MASSOT EV SARL

Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Lieudit Les Champs Chevaux
89310 ETIVEY
900 660 036 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 15janvier 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er février2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.La dénomination de la Société devient « MASSOTEV SAS ».
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés,doit être autorisée par la Société.
Monsieur Emmanuel ROSSI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Société HOLDING ROSSI, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, Siège social : Lieudit Les Champs Chevaux 89310 ETIVEY, 900 521 568 RCS AUXERRE.

AL26021580

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL ROBILLIART BRUNO

EARL au capital de 124 600 €
Siège social : les Neuvraines
89220 CHAMPCEVRAIS
435 399 472 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 18 décembre 2025,ce dernier :
- A pris acte de la démission de M. Bruno ROBILLIART de ses fonctions de gérant. M. Enzo ROBILLIART, demeurant à CHAMPCEVRAIS (89220), les Neuvraines, 2542 route du Pressoirt,a été nommé gérant pour une durée non limitée
- A modifié la dénomination sociale qui devient :EARL ROBILLIART ENZO
- A prorogé la durée de la société de 73 ans,portant son terme au 3 mai 2124
- A complété le libellé de l'adresse du siège social qui est : 2542 route du Pressoir, les Neuvraines –89220 CHAMPCEVRAIS.
Pour avis, la gérance.

AL26021587

CHANGEMENT DE GÉRANT

GAEC JOFFRIN-TERRAGE

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
agréé le 16 avril 2015
Par le comité départemental
d'agrément de l'Yonne
Au capital de 50 835 €
Siège social : 22 Grande rue
89360 BERNOUIL
403 711 385 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale du 29décembre 2025 :
M. Bruno JOFFRIN, demeurant à BERNOUIL (89360), 22 Grande rue, a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 29 décembre2025
M. Damien JOFFRIN-TERRAGE, demeurant à BERNOUIL (89360), 22 Grande rue, a été nommé aux fonctions de gérant, à compter du 29 décembre 2025.
Pour avis, la gérance

AL26021588

MODIFICATIONS MULTIPLES

SNC LES PERSPECTIVES

Société en nom collectif
Au capital de 5 000 €
Siège social : les Neuvrainnes
89220 CHAMPCEVRAIS
512 208 976 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2025, la collectivité des associés a :
- Pris acte de la démission de M. Bruno ROBILLIART de ses fonctions de gérant. M. Enzo ROBILLIART, demeurant à CHAMPCEVRAIS (89220), les Neuvraines, 2542 route du Pressoir, a été nommé gérant pour une durée non limitée
- A complété le libellé de l'adresse du siège social qui est : 2542 route du Pressoir, les Neuvraines –89220 CHAMPCEVRAIS.
Pour avis, la gérance.

AL26021592

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL BOURDON ERIC

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 151 000,00 euros
Siège social : 21 rue des Bois
89140 SERGINES
502 874 100 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 26 décembre 2025 :
- M. Éric BOURDON, demeurant à SERGINES (89140) 21 rue des Bois, a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 26 décembre 2025
- M. Nicolas BOURDON, demeurant à SERGINES (89140) 21 rue des Bois, a été nommé gérant à compter du 26 décembre 2025
- La dénomination de la société a été modifié pour devenir « EARL ALGUERNI ».
Pour avis, la gérance.

AL26021597

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL AMBULANCES URGENCES SANTE ASSISTANCE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 4 Chemin du Prieure
89200 SAUVIGNY LE BOIS
Rcs Auxerre 803 167 006

Aux termes d'une délibération extraordinaire en date du 13 janvier 2026, l'associé unique :
- A constaté la démission de Madame Sonia MARQUEZ de sa fonction de gérante à compter du 31 décembre 2025
- A nommé en qualité de gérant, pour une durée illimitée Monsieur Romain RENARD, demeurant 5 Rue des Boucheries 89000 AUXERRE à compter du 1er janvier 2026.
Pour avis, La Gérance

AL26021606

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA DES CHENEVIÈRES

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 5 500,00 euros
Siège social : hameau de Fontenailles
89480 ANDRYES
441 375 102 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025, la collectivité des associés a :
- Augmenté le capital social de 1 578 € le portant ainsi à 7 078 €
- Transféré le siège social à ÉTAIS-LA-SAUVIN (89480), Breuilleron, 16 rue de la Bobinerie
- Prorogé la durée de la société de 71 années,reportant ainsi son terme au 9 avril 2123
- Pris acte de la démission de M. Georges LESTUNFF et Mme Anne-Marie DESNOYERS, son épouse, de leurs fonctions de gérant.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du31 décembre 2025.
Pour avis, la gérance.

AL26021603

MODIFICATIONS MULTIPLES

GEBAT DÉVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 431 000 euros
Siège social : 16 rue de Rome
89470 MONETEAU
523 243 830 RCS AUXERRE

ASSP du 31/12/2025, il résulte que :
- Le capital social a été augmenté 35 600 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
AM : Le capital social est fixé à un million quatre cent trente et un mille euros (1 431 000 euros)
NM : Le capital social est fixé à un million quatre cent soixante-six mille six cents euros (1 466

ANNONCES LÉGALES

600 euros).
- L'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 466 600 euros, divisé en 14 666 parts sociales de 100 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : Mr Jorge MIRANDA, demeurant 16 Rue de Rome 89470 MONETEAU
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Mr Jorge MIRANDA, Associé Unique.
- L'Associé Unique a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale GEBAT DÉVELOPPEMENT par JM DEVEOPPEMENT et de modifier en conséquence 3 des statuts.

AL26021611

LEGI CONSEILS
Société d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

MODIFICATIONS MULTIPLES

LR HOLDING

Société civile
En cours de transformation
En société à responsabilité limitée
Au capital de 503 000 euros
Siège social : 6 Chemin de l'Epinette
Bas Rebourseaux
89600 VERGIGNY
821 901 170 RCS AUXERRE

ASSP du 31/12/2025, les associés, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, ont décidé :
- L'augmentation du capital social de 447 500 euros par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
AM : La capital social est fixé à cinq cent trois mille euros.
NM : Le capital social est fixé à neuf cent cinquante mille cinq cents euros.
- La transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital reste fixé à la somme de 950 500 euros, divisé en 1 901 parts sociales de 500 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Dirigeant : M. Laurent RAIMOND, demeurant 6 Chemin de l'Epinette – Bas Rebourseaux 89600 VERGIGNY.

AL26021619

MODIFICATIONS MULTIPLES

HECY.RENOV

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
22 RUE DU MOULIN A VENT
89500 ARMEAU
803 184 449 RCS SENS

Par décision de l'associé unique du 31/12/2025, il a été décidé:
- de transférer le siège social à compter du 31/12/2025 au 2 et 4 rue de Bourgogne 89500 ARMEAU
- d'ajouter à l'objet social: Achat / Vente de menuiseries et de modifier Pose en sous-traitance des matériaux
Mention au RCS DE SENS.

AL26021624

// DIVERS

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 8 décembre 2000,
Mme Paule-Marie LABERTRANDE, en son vivant retraité, veuve de M. André Florentin RICHARD-MAURIS, demeurant à SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (89520) 18 route de Ouanne.
Née à SAINT-MAURICE (94410), le 4 décembre 1937.
Décédée à SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (89520), le 29 août2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX,Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 13 janvier 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé,référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26021616

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CABINET CONSULTING CELDRAN-RUIZ YONEL SAS

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 rue du Pâtis
89130 TOUCY
813 148 483 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15décembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, arrêté au 30 septembre 2025,déchargé Monsieur Yonel CELDRAN RUIZ,demeurant 8 Rue de la Croix Saint-Marc 89130TOUCY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe tribunal des activités économiques d'AUXERRE,en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021531

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ROUGE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 106 640,00 euros
Siège social : 2 rue d'Aillant
89710 SENAN
487 645 939 Rcs SENS

Suivant décisions de l'associé unique du 1er janvier 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé liquidatrice, pour la durée de la liquidation :
Madame Claude ROUGE demeurant 3 rue de Paris, 89710 SENAN.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :3 rue de Paris - 89710 SENAN, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, la liquidatrice.

AL26021545

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LES CHARMES

SCI au capital de 160 000 €uros
Siège social : 175 route de Paris
89140 PONT-SUR-YONNE
347 768 681 R.C.S. SENS

Suivant délibération de l'A.G.E. du 31/12/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2025.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur GOURVIL Corentin -79 Boulevard du Centenaire - 89100 SENS, avec les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de liquidation est fixé au 175 route de Paris - 89140 PONT-SUR-YONNE
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au R.C.S. de SENS
Pour avis, le liquidateur.

AL26021550

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ALLIANCE DE LA TECHNIQUE ET DU SPORT

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 6 Route du Poirier Vert
Les Chandeliers, 89320 CERISIERS
Siège de liquidation :
6 Route du Poirier Vert
Les Chandeliers
89320 CERISIERS
344 561 733 RCS SENS

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 18 DECEMBRE 2025 au au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Denis PIART, demeurant Les Chandeliers – 89320 CERISIERS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL26021570

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE LA PETITE VESVRE

Société Civile en liquidation
Au capital de 244 375.77 euros
Siège social La Petite Vesvre
89160 GIGNY
382 538 775 RCS AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2025, la collectivité des associés de l'EARL DE LA PETITE VESVRE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateurs, Monsieur Patrick DUTARTRE et Madame Catherine DUTARTRE, demeurant La Petite Vesvre – 89160 GIGNY, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à La Petite Vesvre – 89160 GIGNY, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis, Les liquidateurs

AL26021589

DISSOLUTION PAR TUP

SARL AMBULANCES URGENCES SANTE ASSISTANCE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 4 Chemin du Prieure
89200 SAUVIGNY LE BOIS
Rcs Auxerre 803 167 006

Aux termes d'une décision en date du 19 janvier 2026, la société AMBULANCE DU SEREIN, société à responsabilité limitée au capital de 2 353 540 €, dont le siège social est situé à AUXERRE (Yonne) 6 Rue du Colonel Rozanoff, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 531 025 419, a en sa qualité d'associée unique de la SARL AMBULANCES URGENCES SANTE ASSISTANCE, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 31 janvier 2026.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SARL AMBULANCES URGENCES SANTE ASSISTANCE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce d'Auxerre.
Cette dissolution mettra fin aux fonctions de Monsieur Romain RENARD, gérant.

AL26021607

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/08/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SBZ AUXERRE
Nom commercial : SHABAZZ BURGER
Objet social : Restauration rapide sur place et à emporter Ventes de boisson sans alcool
Siège social : 88 Rue de Paris 89000 AUXERRE
Capital : 100 €
Durée : 99 ans
Président : Mme HAMMADI Camélia, demeurant 26 avenue du Val de Baulches 89240 VILLEFARGEAU
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Immatriculation RCS AUXERRE

AL26021566

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, le 13 janvier 2026, a été constituée la société civile dénommée «HALMA»
Siège social : FONTENAY PRES CHABLIS (89800), 45 grande rue.
Capital social : CENT EUROS (100,00 €), divisé en 100 parts sociales de UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100
Objet social : - l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par bail ou autrement, des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE
Cessions de parts soumises à l'agrément de la gérance.
Nommée gérant de ladite société : Madame Sylvie DE OLIVEIRA, exploitante viticole, demeurant à FONTENAY PRES CHABLIS (89800), 8 chemin des Usages.
Née à AUXERRE (89000) le 31 août 1973.
POUR INSERTION, Me TOPIN.

AL26021608

CHRONIQUES JURIDIQUES

Repos hebdomadaire
Un salarié peut-il travailler plus de 6 jours consécutifs ? Les précisions de la Cour de cassation

L'article L3132-1 du code du travail précise qu'il est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours par semaine. En outre, le même code prévoit un repos hebdomadaire d'une durée minimale de 24 heures consécutives, auquel s'ajoutent 11 heures de repos quotidien. Traditionnellement, ce repos est accordé le dimanche.
Cependant, dans certains secteurs, notamment l'agriculture ou le tourisme, lorsque le travail dominical est nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise, il est possible d'attribuer le repos hebdomadaire à un autre jour de la semaine, sous certaines conditions.

La question qui se posait alors était la suivante : le repos hebdomadaire devait-il être accordé dans chaque semaine calendaire (ce qui aurait interdit de dépasser les 6 jours consécutifs), ou pouvait-il être accordé dans la semaine civile, permettant ainsi de planifier des périodes de travail plus longues ? La Cour de cassation, dans un arrêt du 13 novembre2025, a tranché en faveur de la semaine civile, confirmant ainsi la possibilité d'organiser des séquences de travail pouvant aller jusqu'à 12 jours consécutifs, sous réserve de respecter le repos obligatoire dans chaque semaine civile.
À titre d›exemple, imaginons un salarié qui travaille du mardi 2 décembre au samedi 13 décembre 2025, soit 12 jours consécutifs. Selon la Cour de cassation, cela est parfaitement compatible avec la législation, à condition que le salarié bénéficie, dans chaque semaine civile, de son repos hebdomadaire de 24 heures, complété par les 11 heures de repos quotidien (par exemple, le lundi de la première semaine et le dimanche de la seconde).

Cette décision repose sur l'absence de précision dans la législation française concernant le moment exact où le repos hebdomadaire doit être accordé. Elle s'inscrit ainsi dans la logique de la directive européenne n° 2003/88/CE, qui impose seulement un repos de 24 heures consécutives par semaine, sans préciser le jour exact de ce repos.

Cette décision offre aux employeurs une flexibilité organisationnelle, leur permettant d'adapter les plannings aux impératifs d'activité. Cependant, cette souplesse ne doit pas se faire au détriment de la santé et de la sécurité des salariés : l'employeur reste tenu de veiller à ce que les amplitudes horaires et la charge de travail ne génèrent ni épuisement, ni risque pour la santé physique ou mentale.
Une gestion adéquate des temps de repos et des amplitudes horaires permettra non seulement de préserver la santé des salariés, mais aussi d'assurer leur performance et leur efficacité, contribuant ainsi à l'équilibre entre performance économique de l'entreprise et bien-être des équipes.

Magali Ravon-Soulard

PUBLIEZ
VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET ANNONCES LÉGALES
EN TOUTE SIMPLICITÉ
SAISIE ET DEVIS EN LIGNE SUR
agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne 03 80 78 90 42 • legales@terres-de-bourgogne.net

Un employeur a-t-il le droit de contacter le médecin traitant d'un salarié ?

La Cour de cassation dans une décision du 10 décembre 2025 n° 24-15.412 se prononce sur la possibilité ou non pour un employeur de contacter le médecin traitant d'un salarié.
Un employeur sollicite le médecin traitant de son salarié pour obtenir des informations sur les dates d'un arrêt maladie. Le salarié se voit licencié en raison des informations communiquées par le médecin traitant. Le salarié saisit le conseil de prud'hommes.
La cour d'appel retient que l'employeur a méconnu le droit à la vie privée du salarié car le secret médical doit recouvrir l'ensemble des informations concernant la personne. L'employeur n'était donc pas légitime à contacter le médecin traitant de ce dernier, même si cela concernait l'échange d'informations administratives. La cour d'appel constate que certaines informations données étaient soulignées dans la lettre de licenciement. Elle condamne la société et juge le licenciement nul.
L'employeur se pourvoit en cassation. Il indique ne pas avoir porté atteinte à la vie privée du salarié en contactant son médecin traitant. De plus, il précise que le licenciement ne se basait pas directement sur les informations recueillies auprès du médecin du travail.
La Cour de cassation confirme l'arrêt rendu en appel et déclare le licenciement nul. Elle se fonde sur l'article 9 du code civil pour indiquer que *« le salarié a droit, même au temps et au lieu de travail, au respect de sa vie privée dont relèvent en particulier son état de santé et ses relations avec son médecin traitant »*.
Les alternatives possibles pour l'employeur sont les suivantes : soit contacter l'Assurance maladie et demander qu'un contrôle soit effectué, soit solliciter le médecin du travail *« pour toute question concernant l'état de santé de ses salariés »*.

Émilie Boa